

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Intérieur, et des collectivités locales
et de l'Aménagement du Territoire

Wilaya: Tizi Ouzou

Daïra: Tizi Ouzou

Commune: Tizi Ouzou

Spécimen

ACTE DE MARIAGE

[Copie Intégrale (1) Extrait (2)]

Etabli en langue étrangère en application de l'article 127 de l'ordonnance n°70-20 de 19 février 1970 relative à l'Etat-Civil, modifiée et complétée

Le : 26 Juillet 2002

Numéro de l'acte

à : 13 heures à la Commune de : Tizi Ouzou

675
25.07.2002

Daïra de : Tizi Ouzou Wilaya de : Tizi Ouzou

A été transcrit en notre commune, le MARIAGE célébré le(3) : 25.07.2002

Devant le Notaire : Rebrab Mourad entre les deux Epoux cité ci-dessous

Comparu devant Nous publiquement au siège de la commune(4) :

Le nommé : Mokrane Achour

Profession : Minuisier né le : 01.06.1968

à la commune de : Frenda Wilaya de : Tiaret

Fils de : Ahmed Et de : Lahouel Zohra

Et la Nommée : Melloul Aicha

Profession : Étudiante née le : 19.12.1982

à la commune de : Constantine Wilaya de : Constantine

Fille de : Abdelaziz Et de : Cherouf Malika



Lesquels ont déclaré publiquement vouloir se prendre pour Epoux, et Nous avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage en présence de :

Et de :

Témoins majeurs, Qui lecture faite ont signé avec les époux,

Et Nous : Officier de l'état civil,

de la commune de :

Mentions marginales :

Fait à : Tizi Ouzou le : 01.01.2021

L'Officier de l'état civil,

(nom et prénom-qualité-signature et cachet)

-1 et 2 Rayer les Mentions inutiles
-3 Extrait ou acte de marage conclus devant le notaire
-4 Extrait ou acte de maraige conclus devant l'Officier de l'Etat Civil